



Désaccord sur le travail demandé

Par **lilibellule**, le **30/11/2009** à **15:59**

Bonjour,
Je suis employée, en tant que graphiste-webdesigner, depuis 1 an et 1/2 dans une société d'édition (annuaires et papeterie) qui fait également des sites internet.
Depuis mon entrée dans cette société cela fait 2 fois que l'on me demande de créer le design de sites de sexe toys. La première fois c'était pendant ma période d'essai donc je n'ai pas osé refusé de peur que l'on ne me garde pas. Et aujourd'hui on me demande d'en refaire un autre.
Ai-je le droit de refuser si je suis en désaccord avec le contenu de ce type de sites ?
Je précise que lorsque j'ai intégré cette structure il ne m'a jamais été dit que j'aurai des travaux à réaliser dans ce type de domaine.
Merci d'avance pour votre réponse.
Cordialement.